

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société Gaz de France

Paris, le 5 juillet 2006 - Au titre du contrat de liquidité confié par la société Gaz de France à Rothschild & Cie Banque, à la date du 30 juin 2006, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 655 500 Titres
- 37 283 287.00 €

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 55 000 000.00 €

Contact Investisseurs :

Communication financière

Tél : 01 47 54 81 53

E-mail : GDF-IR-TEAM@gazdefrance.com

Informations générales :

Profil du Groupe

Gaz de France : Le Groupe Gaz de France est un acteur majeur de l'énergie en Europe. Numéro 1 européen de la distribution de gaz naturel, Gaz de France emploie environ 53 000 collaborateurs et a réalisé, en 2005, un chiffre d'affaires de 22,4 milliards d'euros et un résultat net de 1,743 milliard d'euros. Le Groupe dispose d'un portefeuille de 13,7 millions de clients, dont 11 millions en France. Coté à la Bourse de Paris en juillet 2005, Gaz de France a intégré l'indice CAC 40 et le DOW JONES STOXX 600 dès septembre 2005.

Déclarations prospectives :

"Les objectifs résumés ci-dessus sont fondés sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par Gaz de France. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et climatique. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 4 du document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.06-050 le 5 mai 2006 (ci-après, le "Document de Référence") aurait un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie commerciale présentée au paragraphe 6.1.2. du Document de Référence. Gaz de France ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs et ne s'engage pas à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments."

Information importante :

Ce document ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre de vente ou d'échange de titres Suez ou une offre de vente ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou d'échange d'actions Gaz de France. Aucune vente, achat ou échange de ces titres ne devra avoir lieu dans un pays (y compris les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, l'Italie et le Japon) dans lequel une telle offre, sollicitation, vente ou échange serait illégal ou serait soumis à un enregistrement en vertu du droit applicable dans ledit pays. La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes qui obtiendraient ce

document doivent s'informer sur l'existence de telles restrictions et s'y conformer. Dans toute la mesure permise par la réglementation en vigueur, Gaz de France et Suez déclinent toute responsabilité en cas de violation de ces restrictions par toute personne.

Les actions Gaz de France qui seront émises dans le cadre de l'opération de rapprochement au bénéfice des actionnaires de Suez (y compris celles représentées par des ADS (American Depositary Shares) Suez) ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans avoir fait l'objet d'un enregistrement ou bénéficié d'une exemption à l'obligation d'enregistrement conformément au US Securities Act de 1933, tel que modifié.

Pour les besoins de l'opération de rapprochement projetée, les documents d'information nécessaires seront déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers («AMF»). Dans la mesure où Gaz de France serait dans l'obligation ou déciderait d'enregistrer au États-Unis d'Amérique les actions Gaz de France qui seront émises dans le cadre de l'opération de rapprochement, elle déposerait auprès de la SEC (United States Securities and Exchange Commission) un document d'enregistrement américain (registration statement on Form F-4) qui comprendra un prospectus. Il est fortement recommandé aux investisseurs de lire les documents d'information qui seront déposés auprès de l'AMF, le document d'enregistrement américain (registration statement) et le prospectus lorsqu'ils seront disponibles, le cas échéant, ainsi que tout autre document qui viendrait à être déposé auprès de la SEC et/ou de l'AMF, ainsi que tout avenant ou complément à ces documents parce que ceux-ci contiendront des informations importantes. En cas d'enregistrement aux États-Unis d'Amérique, des exemplaires du document d'enregistrement américain, du prospectus ainsi que de tout autre document nécessaire déposés auprès de la SEC, seront disponibles sans frais sur le site internet de la SEC (www.sec.gov). Les investisseurs recevront, au moment opportun, des informations sur la manière d'obtenir, sans frais, les documents relatifs à l'opération par Gaz de France ou par un mandataire dûment désigné. Les investisseurs et les porteurs de titres Suez peuvent obtenir sans frais des exemplaires des documents déposés auprès de l'AMF sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ou directement sur le site internet de Gaz de France (www.gazdefrance.com) ou sur le site internet de Suez (www.suez.com).